



Conditions de mise à disposition du Grand Auditorium (GA)

Description du GA

Salle

Capacité maximale: 1.471 places¹⁾

Capacité maximale pour concert amplifié: 1.214 places¹⁾

Disposition des places:

- fauteuils d'orchestre: 90 places
- parterre: 730 places
- fauteuils de tours: 95 places + 6 places supplémentaires pour personnes en fauteuil roulant
- balcon: 168 places
- 6 tours à 28 places
- 2 tours à 22 places (tours d'honneur)
- fauteuils d'orgue: 32 places
- chœur: 144 places

Scène

Surface: 170–280 m², composée de 21 plateaux mobiles

Dimensions (longueur x largeur): 19 m x 15 m

Équipement technique: équipement de base

Grand Foyer

Surface: 2.700 m²

Restauration: Voir conditions générales régissant l'organisation du service traiteur.

Tarif de mise à disposition²⁾

Prix de base pour concert amplifié ou commercial:

12.225,- €⁴⁾ (max. 14 heures d'utilisation).

Prix réduit pour concert non amplifié et/ou non commercial:

6.418,- €^{3/4)} (max. 7 heures d'utilisation).

Prix pour conférence: 7.435,- €^{3/4)} (max. 10 heures d'utilisation).

Le tarif de mise à disposition comprend

- l'utilisation du GA et de l'espace arrière-scène y relatif. Toute activité dans le GA ainsi que dans l'espace arrière-scène y relatif doit être conclue à 23h00. Afin de respecter cet horaire, nous suggérons de finir tout concert/événement vers 22h30 au plus tard.
- 1 régisseur de scène. Manutention de scène, y compris éclairage de base, obligatoirement gérée par l'Établissement public;
- 1 représentant de l'Établissement public;
- 1 nettoyage standard.

Services obligatoires²⁾

- Max. 22 personnes pour l'encadrement du public mis à disposition par l'Établissement public et 1 personne obligatoire pour le vestiaire:
24,- €/pers/heure (jours ouvrables);
40,- €/pers/heure (dimanches et jours fériés).

Le nombre de personnes et la durée de la prestation pour l'encadrement du public et le vestiaire varient en fonction de l'événement ainsi que du nombre de spectateurs. Ils sont à discrétion de l'Établissement public.

Suppléments²⁾

- Heure supplémentaire de mise à disposition³⁾:

Par heure entamée	Avant 23h00 917,- €	Après 23h00 1.383,- €
-------------------	------------------------	--------------------------

- Billetterie:

Distribution-vente de tickets	
Commission	10 % du prix de vente brut des tickets vendus
Frais administratifs	1,- €/ticket vendu
Impression/édition	1,- €/ticket

Tickets pour manifestations privées	
Mis en forme graphique	160,- €
Impression/édition	1,- €/ticket

Caisse du soir		
	1 ^e heure	Heure supplémentaire
Jours ouvrables	50,- €/pers	40,- €/pers/heure
Dimanches et jours fériés	85,- €/pers	68,- €/pers/heure

- Mise à disposition d'instruments:
- Pianos: 550,- €/piano, y compris un accord.
- Orgue: 1.100,- €/1.800,- € (y compris l'installation de la console mobile sur scène).

Pour toute mise à disposition supplémentaire de personnel, d'infrastructure, de mobilier et d'équipement technique, prière de contacter le Events/House Management de l'Établissement public.

Dans le cas d'un enregistrement opéré lors d'un concert public sans utilisation de nos équipements audio, un tarif forfaitaire unique de 750,- €²⁾ sera appliqué.

Tarifs en vigueur à partir de 01/09/2020.

L'Établissement public se réserve le droit de modifier ses tarifs et conditions générales de mise à disposition à tout moment.

1) L'Établissement public se réserve le droit d'utilisation de 10 places par concert/événement pour usage interne (à déduire de la capacité indiquée).

2) Tous les prix mentionnés dans ce document s'entendent hors TVA. La TVA en vigueur sera ajoutée sur la facture finale.

3) A déterminer par l'Établissement public en fonction du type de manifestation.

4) Tarif sur demande pour une deuxième représentation le même jour.